

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2018

Le 27 juillet 2018 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 16 juillet 2018, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC Maire,

Présents Mesdames et Messieurs Maurice ARMAND, Jean Marie AURIERES, Maurice AURIERES, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc, COUDON, Dominique FEYT, Michel FRAUX, Colette GRYSOLE, Stéphanie LESCURE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES

Absent excusé : Mme Noëlle MOLINIER-PORTE ayant donné pouvoir à Mme COUDERC

Absent: M Sébastien IMBERT

Secrétaire de séance : Mme Claudette PRONZAC

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 25 mai 2018

INDEMNITE ANNUELLE SONNEUR DE CLOCHE

Mme le Maire précise aux membres du conseil municipal que le sonneur de cloche, Monsieur DELBOS André, perçoit de la commune une indemnité annuelle pour son service. Il convient de délibérer sur cette indemnité car le dernier document administratif sur ce sujet date du 17 janvier 1975.

Mme le Maire propose de fixer cette indemnité à 763 € brut par an. Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer l'indemnité de sonneur de cloche à 763 € brut par an,
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif.

ADHESION 2018 CAUE

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement pour l'année 2018. Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au CAUE,
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2018 pour une cotisation de 80 € pour l'année.

PLUi : intervention de Monsieur Laurent GINESTE (Decazeville Communauté) projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, présentation et débat

Monsieur Laurent GINESTE présente au conseil municipal les avancées du PADD et du PLUi H. Un document sur l'élaboration du PLUi H a été transmis aux conseillers et est projeté à l'aide d'un vidéo projecteur.

Monsieur Laurent GINESTE présente les trois phases d'élaboration du PLUi :

- Elaboration d'un diagnostic, état des lieux des 12 communes de la communauté. Cette phase est achevée à l'heure actuelle.
- Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans les grandes lignes. Cette phase est en cours de réalisation.
- Etude du zonage et du règlement du PADD. Cette phase sera plus précise et le projet sera défini à la parcelle dans chaque commune.

Il précise aux élus que les documents nécessaires à l'élaboration du zonage vont être adressés début août. Il conviendra, avec ces éléments, que les conseillers municipaux travaillent sur la répartition des parcelles sur la commune.

Monsieur Laurent GINESTE indique aussi que l'une des principales conséquences du PLUi H sera de diminuer, de façon conséquente, la surface constructible de la commune. En effet il faudra répartir 8,8 hectares de terrain constructible sur l'ensemble de son territoire.

Enfin Monsieur Laurent GISNESTE présente le calendrier de la mise en place du PLUi :

- Printemps 2019 : arrêt du PLUi

- Septembre 2019 : ouverture enquête publique
- Décembre 2019/Janvier 2020 : PLUi opérationnel

Monsieur Laurent GINESTE indique qu'il reste à la disposition des conseillers municipaux pour tout renseignement complémentaire et quitte l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'une administrée concernant l'église : une administrée de la commune demande d'attribuer une indemnité à Monsieur le Curé de Saint Santin. Madame le Maire précise qu'elle va se renseigner sur l'attribution de cette indemnité mais le conseil municipal n'y est pas favorable.

Cette personne signale également que le chauffage de l'église de Sain Santin ne fonctionne plus. Un devis de réparation sera demandé.

Enfin cette personne demande une attestation de mise à disposition gratuite de la salle du presbytère de Saint Santin. Madame le Maire demande aux élus de réfléchir et la question sera débattue lors du prochain conseil.

Cloison entrée Salle des Fêtes St Julien : l'agent technique a signalé que le placoplatre situé contre la porte d'accès à la salle principale de la Salle des Fêtes de St Julien se fend. L'architecte, Monsieur BOS Christophe, qui a suivi le chantier, a été contacté et s'est rendu sur place. Il fait intervenir une entreprise pour établir un devis de réparation et voit pour la prise en charge de la facture.

Extension Lotissement Saint Julien : la deuxième rétention d'eau pluviale prévu a été supprimé comme évoqué lors du précédent conseil municipal. Le géomètre Monsieur Vincent TEILHARD, en charge du dossier, a été relancé pour faire avancer le projet. Il a contacté les gestionnaires de réseaux tels que Orange, la Saur, le SIEDA. Ce dernier indique ne pas pouvoir donner de réponse avant la fin de l'année, or le permis d'aménager devait être obtenu pour la fin de l'année. Madame le Maire a contacter le président du SIEDA qui regarde de son côté pour faire diminuer les délais. Un dépôt du dossier de demande de permis d'aménager est espérer pour le 20 août.

Voirie Communale : les travaux de voirie sont achevés. L'entreprise ROUQUETTE a également réalisé la reprise de chaussée à La Valette suite aux deux sinistres causés par un camion livrant l'usine Auvergne Isolation de Montmurat.

Personnel Communal : Monsieur LACASSAGNE Alain doit subir une opération du dos fin août. Suite à cette intervention il sera placé en arrêt maladie pour au moins 3 mois. Monsieur LAVILLE Raymond, contractuel en remplacement de Monsieur ROBERT Daniel pour 28 heures hebdomadaires, effectuera alors un temps plein. Cet agent est très efficace et il pourra palier à l'absence de Monsieur LACASSAGNE.

Monsieur ROBERT Daniel a été placé en arrêt longue maladie le 20 juin 2018. La commission médicale du centre de gestion doit statuer sur son placement en maladie grave.

Bilan fête St Santin : le bilan est très positif. Les consignes émises par la mairie concernant le respect des infrastructures collectives ont été respecté et les engagements du comité des fêtes suivis.

Bibliothèque Saint Julien : elle est en très mauvais état à cause des infiltrations. La situation se dégrade et les réparations deviennent urgentes. Des devis seront demandés afin de ne pas laisser ce local se détériorer.

Déroulement Fête à Saint Julien : un imprimé de déclaration de festivités est à remplir par les organisateurs et adresser à la gendarmerie de Decazeville en amont de la manifestation. Cet imprimé est transmis aux responsables de la fête de Saint Julien. De plus il leur a été demandé de faire un courrier de demande d'utilisation du champ pour le motocross auprès de Decazeville Communautés, propriétaire des lieux.

Information sur le Congrès des Maires : ce congrès qui a lieu au mois de novembre est désormais ouvert à tous les conseillers municipaux.

Dates de fermetures des services de l'Agence Postale et du Secrétariat de Mairie : Agence Postale du samedi 4 au samedi 18 août inclus. Secrétariat de Mairie du lundi 13 au vendredi 24 août inclus.

Informations sur les locataires de l'appartement Mairie : le fils de la locataire et 2 ou 3 de ses ami (es) ont été trouvé endormi dans le couloir de la mairie par les agents. Il leur a été demandé de ne pas rester dans les communs. De plus des nuisances sonores nocturnes ont été signalées dans le bourg de Saint Santin. Les jeunes identifiés sont le fils de la locataire et ses ami (es). Un courrier a été adressé à Mme LACOUR.

Ecole Saint Julien : les effectifs sont en baisse pour la rentrée 2018/2019. De 55 élèves, ils vont tomber à une quarantaine. Il convient de se questionner pour l'avenir car la diminution va continuer. De plus les méthodes d'enseignement soulèvent des remarques.

Concernant la cantine de Saint Julien, un courrier a été envoyé au restaurateur afin d'avoir le menu de la semaine pour affichage à l'école (demande des parents d'élèves). Il lui a aussi été demandé de facturer les repas tous les mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00

ARMAND Maurice	AURIERES Jean-Marie	AURIERES Maurice
CARRIERE Hervé	COUDERC Michèle	COUDON Marc
FEYT Dominique	FRAUX Michel	GRYSOLE Colette
IMBERT Sébastien	LESCURE Stéphanie	MOLINIER-PORTE Noëlle
PRONZAC Claudette	ROUALDES Dominique	